



Recherche en un coup d'œil

Les programmes offerts dans les centres de réception : contribuent-ils aux objectifs en matière de réinsertion sociale?

MOTS CLÉS : Résultats des programmes correctionnels, programmes correctionnels dans les unités de réception, prestation efficiente des programmes

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada compte chaque année des centaines d'inscriptions dans ses programmes correctionnels, dont bon nombre se sont avérés efficaces pour réduire la récidive. Il poursuit toutefois ses efforts en vue d'améliorer tant l'efficacité que l'efficience de la prestation des programmes pour que le nombre maximal de délinquants participent aux programmes requis avant leur mise en liberté dans la collectivité. Une stratégie visant à accroître l'efficience a été d'offrir les programmes clés aux délinquants pendant qu'ils se trouvent encore dans les centres de réception. Ces centres sont les unités qui accueillent les délinquants pendant les 70 à 90 jours qui suivent leur admission dans un pénitencier fédéral. Depuis 2000, on s'emploie à offrir des programmes aux délinquants qui purgent une peine relativement courte avant leur placement dans l'établissement d'accueil. L'Équipe de transformation a demandé à la Direction de la recherche de déterminer si cette stratégie était efficiente sans pour autant compromettre la sécurité des employés, des délinquants ou du public.

Ce que nous avons fait

Pour examiner cette question, nous avons comparé tous les délinquants ayant participé à un programme dans une unité de réception entre 2000 et 2009 aux délinquants inscrits dans le même programme mais à un établissement de la même région et au cours de la même période. Cela a permis de neutraliser les dimensions de la prestation de programmes liées à l'administration régionale et des changements dans le temps. Les délinquants des deux types d'unités de prestation des programmes ont été comparés par rapport à des caractéristiques clés, soit le taux d'achèvement des programmes, les accusations d'infractions disciplinaires graves après l'achèvement du programme et les résultats après la mise en liberté dans la collectivité. Pour déterminer si la prestation des programmes dans les centres de réception renforçait l'efficience de la gestion de la peine, nous avons également comparé les deux groupes sur le plan de la mise en liberté avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Ce que nous avons constaté

Les programmes pour toxicomanes, suivis des programmes d'acquisition de compétences psychosociales, ont affiché le nombre le plus élevé d'inscriptions parmi les programmes offerts dans les centres de réception. Seulement 12 délinquants ont suivi le Programme d'intensité modérée de prévention de la violence (MIMPV) dans une unité de réception. Les analyses comparatives ont révélé que les deux

groupes se ressemblaient sauf pour le niveau de risque (ceux qui ont suivi les programmes dans un centre de réception avaient un niveau de risque plus élevé), le niveau de besoin dans le domaine de la toxicomanie (celui des délinquants participant à des programmes dans un centre de réception étant plus élevé) et la durée de la peine (elle était plus courte pour le groupe des centres de réception). Les délinquants qui avaient suivi les programmes en établissement étaient aussi plus susceptibles d'avoir une infraction sexuelle ou de violence à l'origine de leur peine actuelle, ce qui expliquait probablement la durée plus longue de leur peine. Il ressort des résultats que les délinquants qui suivent les programmes dans une unité de réception affichent un taux plus élevé d'achèvement des programmes pour toxicomanes et d'acquisition de compétences psychosociales, mais non du programme de prévention de la violence. Il n'y avait pas de différence entre les deux groupes pour ce qui est des accusations d'infractions disciplinaires graves ou des résultats après la mise en liberté. Les délinquants qui avaient suivi les programmes à la réception étaient sensiblement plus portés à obtenir la mise en liberté avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale que ceux qui les avaient suivis en établissement.

Ce que cela signifie

Ces résultats appuient la prestation des programmes dans les unités de réception comme moyen efficient d'offrir les programmes aux délinquants purgeant une peine relativement courte.

Pour de plus amples renseignements

Stewart, L. et C. Cousineau. *Les programmes offerts dans les centres de réception : contribuent-ils aux objectifs en matière de réinsertion sociale?*, B-44, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 2009.

On peut obtenir une version PDF du rapport intégral en écrivant à recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Lynn Stewart

Pour nous joindre
Direction de la recherche

613-996-3287
recherche@csc-scc.gc.ca

